

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/09/2024

Référence
2024-58

Objet de la délibération
Subvention au titre des amendes de police 2024 – Aménagements RD307

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
16	10	13

Date de la convocation
09/09/2024

Date d'affichage
09/09/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
PREFECTURE
Le : 18/09/2024

Et

Publication ou notification du :

L'an 2024 et le 16 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Crespières sous la présidence de BALLARIN Adriano, Maire

Présents :

M. Adriano BALLARIN, Maire, Mmes : Virginie DUMONT, Nereida LANGE, Myriam GUILMET, Agnès TABARY, MM : Éric BERTHEMY, Christian BEZARD, Olivier CHEMIN, Didier LE SAUX, Michel ODDOS.

Absent(s) ayant donné procuration : Mme Véronique BIGARD à M Adriano BALLARIN, Mme Laurence ROUSSELET à Agnès TABARY, Mme Marielle LAMMENS à Myriam GUILMET.

Absents : Mme Laure DEVAUD PINON, M François GRIMONPREZ, Gérard LAGARDE.

A été nommé(e) secrétaire : M Didier LE SAUX

Objet de la délibération : Subvention au titre des amendes de police 2024 – Aménagements RD307

Chaque année, le Département répartit le produit des amendes de police pour les communes de moins de 10.000 habitants pour des travaux situés sur le territoire des communes en vue de la réalisation d'aménagements pour les transports en commun et la circulation routière.

Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 80% du coût HT des travaux sur la base d'un aménagement par an et par collectivité.

La Commune décide de solliciter le Conseil Départemental, au titre du programme 2024 de répartition du produit des amendes de police une subvention pour les travaux indiqués ci-dessous :

o Description des travaux :

- Aménagement d'un trottoir sécurisé de largeur 1,40m,
- Aménagement et mise en accessibilité PMR d'un quai bus,
- Prolongement de l'éclairage public (2 mats),
- 2 radars préventifs solaires,
- Somme à valoir pour aléas d'environ 10%
 - Coût total H.T. des travaux: 69.420 € HT

o Subvention du Département à hauteur de 80% du coût HT des travaux :

- Subvention HT : 55.536 € HT

La commune de Crespières s'engage à utiliser cette subvention sous son entière responsabilité pour réaliser les travaux susvisés figurant dans le dossier technique annexé à la présente délibération et conformes à l'objet du programme.

La Commune de Crespières financera les travaux restant à sa charge à hauteur de 20 % du coût HT des travaux

Envoyé en préfecture le 19/09/2024

Reçu en préfecture le 19/09/2024

Publié le

ID : 078-217801893-20240916-2024_058-DE

Berger
Levrault

CONSIDÉRANT l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER la demande de subvention au titre des amendes de police 2024 pour des aménagements sur la RD307.

D'AUTORISER le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 16/09/2024

Le Maire

Adriano BALLARIN



Le secrétaire de séance

Didier LE SAIX

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Didier Le Saix', written over a faint, larger signature.